

DECATHLON

M. Guillaume SARTHE
Service Développement
DECATHLON Languedoc Roussillon
Rond Point des Arcades
66000 PERPIGNAN

Direction Régionale de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement
Languedoc Roussillon
520 Allée Henri II de Montmorency
34000 Montpellier

Perpignan le 29 Mai 2015

Servie Nature
Division Biodiversité
Vos Réf. N°117
Affaire suivie par Luis DE SOUSA

N° d'enregistrement : 411
ARRIVÉ AU SERVICE NATURE LE :

Objet : Site Oxlane Saint Clément de Rivière

01 JUIN 2015

	DIRECTION	FORNER	WISCHER	MAIF	EMA	BTM	PEL	PAP
ATTRIBUTAIRE								
COPIE								

Monsieur,

Je reviens vers vous en réponse à votre courrier du 13 Mai 2015, relatif à l'éventuelle présence de spécimens d'espèces protégées qui auraient été relevés par l'association ACNAT LR sur le terrain d'assiette du projet.

Le volet faunistique et floristique de l'étude d'impact que nous avons fait établir par l'association « Les Ecologistes de l'Euzière », suite à un recensement des espèces présentes sur le site sur une période s'étalant sur plusieurs mois, indique qu'aucun spécimen des espèces protégées citées par l'ACNAT LR n'a été identifié sur le terrain d'assiette du projet pendant toute la période de l'étude.

Partant, nous n'entendons pas, à ce jour, déposer de demande de dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement.

Toutefois, dans un souci de précaution et pour donner suite à votre demande, je vous indique que nous allons faire établir une étude faunistique complémentaire, à la recherche des espèces mentionnées par l'ACNAT LR.

Nous ne manquerons pas de vous adresser les résultats de cette seconde étude faunistique.

Espérant avoir répondu à vos interrogations,

Guillaume SARTHE